

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 16 juin 2023

RAPPORT N° 26
(Pos. 22243)

Direction des routes et de l'aménagement

Politique publique : Infrastructures et mobilité
*Politique sectorielle : Mobilité***Schéma départemental des mobilités**

Notre assemblée est aujourd'hui appelée à se prononcer pour adopter le premier schéma départemental des mobilités. Celui-ci ambitionne de **penser la mobilité comme un ensemble global** : les différents modes de transport doivent aujourd'hui se combiner afin de proposer des solutions de mobilité adaptées à chaque Morbihannais et aux visiteurs.

Le département gère **4 100 km de routes départementales**, plus de **1 000 ouvrages d'arts** et 7 000 ponceaux et aqueducs. Ce patrimoine départemental – dont la qualité de gestion a été récemment soulignée par la Chambre régionale des comptes de Bretagne, est un héritage remarquable. Il tisse des liens de communication suivant un maillage efficace du Morbihan, permettant tout à la fois un aménagement équilibré du territoire et une performance des déplacements, la distance médiane pour se rendre au travail, 8 km, étant sensiblement inférieure à la moyenne nationale, de même que l'accidentologie.

Ce très beau réseau est toutefois soumis à des défis nouveaux.

D'abord, le **risque de sa saturation**, déjà observable sur quelques tronçons bien connus des Morbihannais, un risque appelé à s'aggraver si rien n'est fait. Le trafic routier a augmenté de + 21,5 % entre 2002 et 2019 dans le Morbihan et l'on attend, selon les projections de l'INSEE, jusqu'à 70 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2050, une croissance par ailleurs davantage portée par la périphérie que par le cœur des grands pôles urbains. Revers de l'attractivité du Morbihan, le dynamisme économique et touristique tend également à augmenter le volume des déplacements.

Ensuite vient le défi ou plutôt l'exigence environnementale, qui imprègne désormais toutes nos politiques publiques et particulièrement celles liées à la mobilité. Cela est vrai tant pour la manière de gérer et de créer des axes de communication, que de la manière d'y circuler. Face à l'effondrement de la biodiversité et au réchauffement climatique, le département entend prendre pleinement sa part pour **favoriser les mobilités douces, décarbonnées et respectueuses de l'environnement** : encourager la pratique du vélo, le covoiturage, les véhicules électriques, les transports en commun, penser un « RER Sud Bretagne » suivant un projet que nous avons initié dans le débat fin 2022.

Le projet de schéma ci-annexé répond à ces deux défis majeurs au travers de **neuf engagements**. Il est le fruit d'un important travail mené par de nombreux experts au sein de nos services, suivi d'un **dialogue nourri avec les élus du territoire** et nos partenaires institutionnels. Tout au long de ce semestre, le département est allé à la rencontre des maires et des présidents d'EPCI au travers de

nombreuses réunions déconcentrées dans tout le Morbihan ; il a en parallèle échangé avec les services de l'Etat, que ce soit au niveau départemental, régional ou national, ainsi qu'avec des associations d'usagers. Il poursuit cet élan avec l'organisation, à son initiative, de rencontres inter-départementales à l'échelle du grand ouest de la France, afin de réfléchir avec nos homologues des autres départements, aux meilleures pratiques contemporaines pour conduire efficacement une politique de mobilités durables.

Le premier de nos engagements porte sur la méthode. Il s'agit de **faire évoluer la conduite et l'évaluation des projets départementaux**. Désormais, chaque projet fera l'objet d'études pré-opérationnelles globales, afin de bien définir les finalités et les impacts à une échelle élargie. Une attention particulière sera portée à l'évaluation environnementale : approche écosystémique, vision dynamique des habitats, travail sur les continuités écologiques à diverses échelles.

La méthode ainsi posée, le second engagement a trait au **développement de la pratique cyclable**. En l'espace de quelques années, le Morbihan ambitionne de devenir un territoire où la pratique du vélo sera parmi les plus encouragée en France. Il s'en donnera les moyens : **8 M€ par an** à compter du budget actuel, 2023, ce qui permettra de porter l'effort à plus de 50 M€ sur le temps de notre mandature.

Notre priorité va à la sécurité des trajets et aux itinéraires du quotidien de courte distance.

En propre, le département assurera la maîtrise d'ouvrage des liaisons structurantes : le projet de schéma présente **60 itinéraires prioritaires, représentant à terme 250 km de pistes sécurisées**, confortables. En complément, il accompagnera les projets portés par les communes et les EPCI, en subventionnant 30 % des liaisons cyclables afférentes et jusqu'à 50 % pour les ouvrages cyclables de franchissement (dispositif départemental « *mobilités douces* »). Ce sont 250 km complémentaires qui sont susceptibles, en dix ans, de compléter en milieu urbain le futur réseau cyclable départemental.

Notre approche ne se réduit pas aux infrastructures. Il s'agit en même temps, de **dynamiser l'écosystème vélo dans le Morbihan**, avec la sensibilisation des publics, notamment des collégiens, l'aide à la création de maisons locales du vélo, d'abris sécurisé, le soutien aux manifestations cyclables, à la pratique sportive,...

A travers ce volet vélo du schéma départemental des mobilités, ce sont tous les publics (salariés, étudiants, retraités, parents, touristes...), tous les usages (se rendre au collège, prendre son train, aller au sport...) et tous les territoires (agglomération, bourgs, petites communes) qui sont visés.

Les engagements trois à sept ont trait au réseau routier départemental. **Le département ne rejette pas la route en tant que telle**, contrairement à certains partis pris à l'échelle régionale ou nationale, qui oublient un peu que 70 % des déplacements domicile-travail se font encore aujourd'hui en voiture et que la route est nécessaire aux transports publics, aux secours, aux services à la personne ; sans même rappeler que les véhicules électriques et demain hydrogènes, pour lesquels chacun est bien prêt à apporter son soutien, doivent bien circuler sur des routes !

Avant de penser à de nouvelles infrastructures, l'essentiel est d'abord de **poursuivre et de conforter la gestion durable du patrimoine routier existant**.

Le projet de rapport décrit les moyens que nous consacrons à l'exploitation routière, qu'il s'agisse de nettoyer les fossés, élaguer les haies, déneiger la chaussée, reboucher des nids-de-poule ou encore réaliser un revêtement. L'attention se poursuivra concernant l'usage de procédés techniques de rénovation de nos infrastructures plus performants d'un point de vue environnemental (traitements de sol, réutilisation des enrobés de nos chaussées, ou encore réemploi de matériaux de construction plus économes en énergie et en consommation de matières premières).

Bien que ce volet ne relève pas des compétences de l'assemblée départementale mais des pouvoirs propres du Président, j'ai par ailleurs souhaité rendre compte dans ce schéma départemental des mobilités, de mon intention **d'envisager d'optimiser la performance de certains axes routiers inter-villes**, en décidant un retour très raisonné et très limité des vitesses autorisées à 90 km/h, conformément aux préconisations de la commission nationale de sécurité routière. Seuls les réseaux prioritaires et primaires (trafic journalier moyen supérieur à

2 500 véhicules) seraient concernés. **Le linéaire maximal pouvant bénéficier d'un éventuel relèvement à 90 km/h dans le Morbihan est d'environ 340 km, soit 8 % maximum** du linéaire total du réseau routier départemental.

Le département poursuivra par ailleurs l'aménagement et la sécurisation des grands itinéraires routiers structurants :

- **l'axe Triskell** qui regroupe les routes départementales n° 767 (axe Pontivy - Vannes) et n° 768 (axe Pontivy – Lorient) ;
- la route départementale n° 769 reliant **Lorient au Centre Bretagne** ;
- la sécurisation de la route départementale n° 775 reliant **Vannes à Redon**.

Même s'ils relèvent de la compétence de l'Etat, le département souhaite améliorer les échangeurs posant difficultés sur les routes nationales, tant du côté de Lorient – Hennebont – Lanester que du côté de Vannes. Nous avons posé comme projet critique pour le développement équilibré du Morbihan, en particulier, **la transformation de l'échangeur du Liziec**, pour lequel je vous propose que le département puisse apporter un financement très significatif, s'il le faut, afin de rendre l'opération possible.

Parmi nos grands projets routiers, le schéma départemental des mobilités documente notamment l'enjeu de **finaliser la réalisation des contournements de Grand-Champ, de Le Faouët et de Noyal-Pontivy**, afin d'améliorer la sécurité routière et le cadre de vie des habitants, de rendre les centre-bourgs plus attractif en vue de les densifier et de permettre le déploiement d'offres de transport en commun. C'est aussi une opportunité pour repenser l'espace public et son partage, singulièrement pour développer les mobilités douces.

Désengorger un quartier de ville, développer ou améliorer la communication... la construction d'un nouvel axe ou d'une nouvelle infrastructure est toujours motivée par la volonté d'offrir aux usagers un service sécurisée, fiable et fluide.

Le schéma départemental des mobilités se conclut par deux derniers engagements. D'abord, celui de **rendre possible un « RER métropolitain Sud-Bretagne »**, desservant les villes de Vannes, Auray et Lorient, et susceptible de s'étendre jusqu'à Redon et Quimperlé, suivant une idée que j'ai poussée dans le débat public à l'automne dernier. Ensuite, celui d'accompagner tous les territoires dans leurs projets de mobilité, suivant une longue tradition du Morbihan, en encourageant tout particulièrement la réalisation de « *relais de mobilités* », qui consistent à réunir plusieurs modes de mobilité (transport en commun, vélos, arrêt de lignes dynamiques de covoiturage, covoiturage...). Le département accompagnera le financement d'équipements tels que les aires de covoiturage, les bornes de recharge électrique, les abris sécurisés, les stations de gonflage et de réparation pour les vélos...

Ces neuf engagements structurent nos ambitions pour la décennie, en matière de mobilités. Afin de mener ces projets à bien, le département a commencé à faire évoluer ses moyens, avec notamment le recrutement d'un chargé de mission vélo, d'un écologue, d'une juriste spécialisée en droit de l'environnement. Nous aurons dans les mois qui viennent, à débattre ensemble du juste niveau de renfort des équipes en charge des infrastructures de mobilité, avec la probable constitution d'un service en charge des pistes cyclables composé d'une demi-douzaine de spécialistes.

En conclusion, il vous est proposé :

Après en avoir délibéré

d'approuver le schéma départemental des mobilités et sa carte de synthèse, tel que joints en annexes n° 1 et n° 2.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT